

RÉGIME FINANCIER DU COLLÉGIAL 2019-2020 ÉTUDIANT INTERNATIONAL

DÉBOURSÉS ET MODES DE PAIEMENT			
FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (<i>payables lors de la demande d'admission en ligne</i>) - non remboursables			50 \$
ÉTUDES À TEMPS PLEIN	Session automne <i>(août-décembre)</i>	Session hiver <i>(janvier-mai)</i>	Total annuel
DROITS D'INSCRIPTION - non remboursables	90 \$	90 \$	180 \$
FRAIS ACCESSOIRES (<i>assurances collectives</i>) - non remboursables	10 \$	10 \$	20 \$
AGECSS (<i>association des étudiants</i>) - non remboursable	10 \$	10 \$	20 \$
ACCÈS AU TRANSPORT EN COMMUN Les frais pour le transport en commun sont obligatoires et payables en même temps que les droits d'inscription. Les frais sont remboursables en totalité si le départ s'effectue avant le 20 septembre pour la session d'automne ou avant le 15 février pour la session d'hiver.	70 \$	70 \$	140 \$
DON À LA FONDATION (<i>facultatif</i>) - un reçu sera remis	25 \$	25 \$	50 \$
DÉPÔT Carte magnétique (<i>payable une fois lors de la première session</i>) - remboursable au départ de l'étudiant			20 \$
ASSURANCE SANTÉ OBLIGATOIRE Les frais doivent être acquittés en totalité au même moment que les droits d'inscription.	325 \$ ¹ <i>(août à décembre)</i>	455 \$ ¹ <i>(janvier à juillet)</i>	780 \$¹ <i>(1^{er} août au 31 juillet)</i>
CONTRIBUTION ADDITIONNELLE • Tous les programmes (<i>à l'exception de Commercialisation de la mode et Technologie de l'architecture</i>) • Commercialisation de la mode et Technologie de l'architecture La contribution additionnelle est payable en un seul versement à la première semaine de cours.	3 707 \$	3 707 \$	7 414 \$
	4 808 \$	4 808 \$	9 616 \$
DROITS DE SCOLARITÉ RÉGULIERS			
• Programmes préuniversitaires et Tremplin DEC (<i>à l'exception de Sciences humaines profil Affaires +</i>)	1 420 \$	1 420 \$	2 840 \$
• Programme préuniversitaire - Sciences humaines profil Affaires +	1 490 \$	1 490 \$	2 980 \$
• Programmes techniques (<i>à l'exception de Technologie de l'architecture</i>)	1 580 \$	1 580 \$	3 160 \$
• Programme technique - Technologie de l'architecture	1 600 \$	1 600 \$	3 200 \$
Modes de paiement : Les droits de scolarité sont payables en 1 versement au début de la session ou en 3 versements égaux au 1 ^{er} de chacun des trois premiers mois de la session.			
Prévoir des déboursés supplémentaires :			
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les manuels, le matériel scolaire et les laboratoires; • Pour un ordinateur portable dès la première session pour tous les programmes; • Pour l'achat d'une trousse en Technologie de l'architecture. 			
SI L'ÉTUDIANT NE SUIT AUCUN COURS OU QUITTE LE COLLÉGIAL DURANT LA SESSION			
Le remboursement des droits de scolarité se fait au prorata du nombre de jours de fréquentation. Au moment de son départ, l'étudiant doit informer le Secrétariat des études. La date inscrite sur la fiche de départ sert à calculer le montant dû. Des frais fixes équivalant à 10 % des droits de scolarité de la session seront déduits du montant à rembourser, s'il y a lieu.			
La contribution additionnelle est non remboursable après le 20 septembre pour la session automne et le 15 février pour la session hiver.			
L'assurance santé est remboursable au complet si l'étudiant ne se présente pas. Pour un étudiant qui quitte pendant la session, il y aura des frais de 65 \$ par mois de fréquentation à payer (minimum de trois mois).			

¹ Indiqué sous réserve de modifications.